

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA CANDIDATURE AU
**DÉPARTEMENT DE LANGUE JAPONAISE
DE L'INSTITUT DES LANGUES DE TENRIKYO**

1. Objectif de l'éducation

Le Département de Langue japonaise de l'Institut des Langues de Tenrikyo (TLI) propose un enseignement de la langue et de la culture japonaises, ainsi que les bases de l'Enseignement de la Vie de Joie, destiné aux étudiants étrangers pour qu'ils puissent contribuer au Salut du monde. Le programme d'études vise :

- (1) à leur apporter une compréhension juste de l'Enseignement de Tenrikyo et les amener à l'approfondir par sa mise en pratique ;
- (2) à les former à l'usage de la langue japonaise pour le bénéfice des fidèles étrangers de retour au Jiba ;
- (3) à les former afin qu'ils puissent œuvrer au sein des différentes structures locales de propagation de l'Enseignement de Tenrikyo.

2. Durée d'études

1 an

3. Modalités de candidature

(1) Nombre maximum d'étudiants : 40

(2) Conditions de candidature

Les candidats doivent remplir les deux critères suivants :

1. Avoir accompli au moins douze années d'enseignement scolaire ou une formation équivalente dans leur pays respectif.
2. Avoir un niveau de japonais équivalent au N5 du JLPT (*Japanese Language Proficiency Test*) au moment de leur candidature.

(3) Procédures de candidature

Effectuer le test de niveau de japonais et les procédures de candidature dans l'ordre I à III indiqué ci-dessous. Pour les détails, consulter le site officiel du TLI (<https://kaigai.tenrikyo.or.jp/tli/>).

I. Test de niveau de japonais – du 1^{er} au 31 août

Tous les candidats doivent passer ce test en ligne.

- a) À partir du 25 avril, rédiger une « lettre de consentement » conformément aux instructions du test de niveau de japonais publiées sur le site, puis la soumettre en ligne.
- b) À partir de mai, progresser dans l'apprentissage du japonais à l'aide du site de formation et des matériaux pédagogiques indiqués.
- c) Soumettre en ligne le « tableau des hiragana et katakana » avant août.
- d) Passer le test de niveau de japonais en ligne. Les résultats sont communiqués immédiatement. Le test peut être repassé.

II. Soumission par courriel du dossier de candidature – du 25 août au 10 septembre

Télécharger le dossier de candidature au TLI depuis son site officiel et le remplir sur ordinateur. Puis, envoyer en pièce jointe ce dossier ainsi que les copies numérisées des documents justificatifs (certificats, acte de naissance, relevé de notes, etc.) à l'adresse électronique ci-dessous.

Les candidats sollicitant l'aide financière de la Fondation Ichiretsukai devront également soumettre le dossier de candidature à la bourse. Après vérification du contenu, le secrétariat du TLI prendra contact.

III. Soumission en version papier des documents de candidature – du 11 au 28 septembre

Imprimer et soumettre uniquement les pages nécessitant la signature et le cachet du chef de l'église-filiale (2 pages au maximum : ❶ Demande d'Admission, ❸ Demande d'hébergement et Engagement le cas échéant).

Les candidats sollicitant l'aide financière de l'Ichiretsukai devront également soumettre 3 pages imprimées du dossier de candidature à la bourse de la Fondation Tenrikyo Ichiretsukai.

(4) Soumission du dossier et des documents

- Dossier à soumettre par courriel : tenrikyogogakuin@gmail.com
- Documents à soumettre en version papier : Secrétariat du TLI

(5) Dossier de candidature

Veillez lire attentivement le texte « Notes sur la candidature » et vous assurer de l'exactitude ainsi que de l'exhaustivité des informations fournies dans tous les documents.

- Nous recommandons d'utiliser, sous Windows (PC), Excel (version 2019 ou ultérieure) ou LibreOffice (version 24 ou ultérieure).
- Le candidat doit saisir lui-même les informations des formulaires ❶ à ❺ et ❷ dans les fichiers Excel/LibreOffice.
- Le coordinateur doit saisir lui-même les informations du formulaire ❻ dans le fichier Excel/LibreOffice.
- Pour la photo d'identité (❾), veuillez la soumettre au format JPEG en suivant les instructions ci-dessous.
- Le formulaire « Certificat médical » (❿) doit être imprimé, puis rempli à la main et signé par un médecin. L'original doit être numérisé avec une qualité nette et soumis au format PDF.
- Pour les documents ⑪-⑮, les originaux doivent être également numérisés avec une qualité nette et soumis au format PDF.

[Documents à fournir par tous les candidats]

❶ Demande d'Admission : après avoir rempli et imprimé ce formulaire, le candidat doit obtenir la signature et le cachet du chef de son église-filiale.

Le candidat doit obtenir l'approbation du chef du Siège ou Centre de la Mission Tenrikyo de son pays. S'il n'existe pas d'établissement de ce type, il doit obtenir l'approbation du chef de la section régionale concernée de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyo. En signe d'approbation, le responsable de la région concernée devra saisir son nom (mention nominative) dans ce formulaire.

- ❷ Curriculum Vitæ
- ❸ Motivation de la candidature
- ❹ Dissertation
- ❺ Information sur la demande de « Certificate of Eligibility » (certificat d'éligibilité)
- ❻ Informations à fournir par le coordinateur
- ❼ Garantie de paiement des frais

Après réception de la notification d'admission, il pourra être demandé aux étudiants de soumettre au TLI les documents suivants : 1) Une attestation de solde bancaire du garant ; 2) Un avis d'imposition ou un certificat de revenus du garant pour l'année la plus récente ; 3) Un document attestant de la relation entre le garant et le candidat.

[Documents à fournir uniquement par les candidats souhaitant se loger dans le foyer Kaigai Furusato]

8 Demande d'hébergement et Engagement

Après avoir rempli et imprimé ce document, le candidat doit obtenir la signature et le cachet du chef de son église-filiale.

[Pièces à joindre par tous les candidats]

⑨ Photo d'identité au format JPEG.

Veillez fournir une photo prise à partir d'avril de l'année de dépôt de la candidature, sans chapeau, de face, sur un fond uni et non retouchée. La photo doit mesurer environ 600 × 450 pixels et avoir une taille d'environ 300 Ko.

⑩ Certificat médical

⑪ Acte de naissance

⑫ Page du passeport contenant les informations personnelles du candidat. Les candidats doivent obtenir un passeport avant dépôt de la candidature.

⑬ **Candidats dont le dernier établissement est le lycée** : Baccalauréat (ou attestation de réussite) pour les candidats déjà diplômés ; Certificat de scolarité en classe de Terminale (uniquement pour les candidats en cours d'obtention du Baccalauréat) ; Relevés de notes du lycée pour l'ensemble des années d'études.

Candidats diplômés ou inscrits à l'université : Diplôme universitaire (ou attestation de réussite) ; Certificat d'inscription ou certificat de scolarité (pour les candidats en cours de formation) ; Relevés de notes de l'université pour toutes les années validées.

**Note : Le certificat de fin d'études et les relevés de notes du lycée restent obligatoires dans tous les cas.

[Pièces à joindre uniquement le cas échéant]

⑭ **Candidats salariés** : Certificat de travail (*à joindre un complément des pièces scolaires susmentionnées)

⑮ **Compétences en japonais (le cas échéant)** : Certificat de JLPT **ou** attestation d'un apprentissage du japonais (minimum 150 heures).

(6) Frais d'examen : 5 000 yens, à régler avant le 28 septembre

- **Numéro de compte** : 00990-5-45577 **Titulaire du compte** : Tenrikyo Language Institute
- Pour le paiement des frais d'examen, utilisez un formulaire de virement disponible dans tous les bureaux de poste du Japon. Les frais d'opération sont à votre charge. Le virement effectué via d'autres services bancaires en ligne est également accepté.
- Utiliser les champs de communication ou de message dans le formulaire de virement pour indiquer explicitement « le nom de l'église-filiale du candidat » et « le nom du candidat ».
- Le paiement direct au TLI ainsi que les transferts internationaux ne sont pas acceptés.

(7) Notes sur les procédures de candidature

- 1/ Le dossier contenant des informations manquantes ou incorrectes ne sera pas pris en compte. Veuillez préparer soigneusement les certificats relatifs à la formation scolaire et à l'expérience professionnelle.
- 2/ Avant de soumettre les documents justificatifs numérisés (certificats, acte de naissance, relevé de notes), veuillez vous assurer qu'ils ont été délivrés, en principe, après le 1^{er} avril de l'année de dépôt de la candidature. Les originaux devront être présentés lors de l'inscription et remis au TLI.
- 3/ Une fois reçus, les documents et les frais d'examen ne seront pas restitués, quel que soit le résultat de la sélection ou la raison invoquée.
- 4/ Si le nom du candidat diffère de celui figurant sur les documents en raison d'un mariage par exemple, un document justifiant ce changement devra être fourni.
- 5/ En cas de fausses informations dans les documents, le candidat sera exclu de la procédure de sélection.

6/ Si le candidat a déjà postulé à d'autres écoles ou établissements au Japon avant de soumettre son dossier au TLI, veuillez l'indiquer dans le formulaire de Curriculum vitæ (2).

(8) Notification d'admission et de rejet

Sélection par évaluation du dossier et résultats du test de niveau de japonais. Le résultat sera notifié par écrit au chef de l'église-filiale et au responsable du suivi des étudiants au sein de l'église-filiale, et par courriel au candidat lui-même, à partir de fin octobre. Une attestation d'admission sera délivrée à chaque étudiant ayant accompli les procédures d'inscription.

(9) Visa étudiant

- 1/ Le secrétariat du TLI fera une demande de « Certificate of Eligibility » au nom des étudiants admis auprès de l'Agence des services d'immigration avant la mi-novembre.
- 2/ Une fois le « Certificate of Eligibility » délivré vers la fin février de l'année suivante, le secrétariat du TLI l'enverra par courriel aux étudiants.
- 3/ Les étudiants admis devront présenter ce « Certificate of Eligibility » ainsi que leur passeport à l'Ambassade ou au Consulat japonais de leur pays afin d'entamer la procédure de demande de visa étudiant.

4. Programme d'études

(1) Matières d'enseignement

Grammaire et vocabulaire / Caractères kanji / Compréhension orale / Compréhension écrite
Conversation / Expression écrite / Civilisation japonaise
Introduction à l'Enseignement de Tenrikyo
Exercices et pratiques de l'Enseignement de Tenrikyo

(2) Découpage de l'année scolaire

L'année scolaire se compose de trois trimestres : zenki (premier trimestre), chūki (second) et kōki (troisième)

5. Période d'études

Du 6 avril au 8 mars de l'année suivante : la cérémonie d'entrée des nouveaux étudiants aura lieu le 6 avril ; les études se termineront le 8 mars, jour de la cérémonie de remise du certificat de fin d'études.

6. Frais de scolarité et autres frais

- Droit d'inscription : 30 000 yens (une attestation d'admission sera délivrée après confirmation du paiement)
- Frais annuels de cours : 360 000 yens (paiement en deux versements, en avril et en octobre)
- Frais annuel de matériel pédagogique : 40 000 yens
- Frais mensuels d'hébergement au foyer Kaigai Furusato : 33 000 yens

*Les frais de protection sociale nécessaires au séjour au Japon (assurance maladie nationale, pension nationale, assurance vélo) sont intégralement à la charge de l'étudiant.

*Les étudiants qui ne résident pas au foyer Kaigai Furusato mais souhaitent bénéficier du déjeuner scolaire (250 yens par repas) doivent en faire la demande auprès du secrétariat du TLI.

*Veuillez noter que les personnes originaires de pays où la durée de la formation scolaire est de seulement onze ans ne peuvent pas être admises dans les universités ou les instituts universitaires à cycle court (*Tanki Daigaku*) du Japon, même après avoir suivi les études du Département de Langue japonaise du TLI. Pour plus d'informations, veuillez vous renseigner au préalable auprès du secrétariat du TLI.